

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 80000

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)



date .....

page 1 de 5

révision 15 mars 2006

version 01

## 1. Désignation des matières, de la préparation et raison sociale

**Nom du produit** Diotrol Aqua glacis aux huiles naturelles  
**But d'application** Peinture pour bois  
**Fabricant/Fournisseur** Diotrol SA, Bodenackerstrasse 64, CH 4657 Dulliken  
Téléphone +41(0)62 285 30 70 Fax +41(0)62 285 30 80  
**Numéro d'appel en cas d'urgence** Centre toxicologique Zurich Téléphone +41(0)44 251 51 51

## 2. Composition / indications concernant les composants

Caractérisation chimique du produit:

Emulsion aqueux avec des pigments

Substances dangereuses

| No. CE<br>CAS | No. | Désignation | Teneur<br>% poids | Symbole(s)<br>de danger | Phrases R |
|---------------|-----|-------------|-------------------|-------------------------|-----------|
| --            | --  |             | ---               | --                      | --        |

Texte des phrases R voir chapitre 15 et 16

## 3. Dangers possibles

**Classification** sans objet  
**Remarques particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement** Le produit n'est pas classé parmi les produits dangereux au sens de la directive pour substances dangereuses  
Ne pas laisser arriver le produit à l'environnement

## 4. Mesures de premier secours

**Indications générales** Oter tout de suite les vêtements souillés et trempés.  
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doutes, il faut consulter le médecin.  
En cas de perte de connaissance stabiliser le malade dans une position latérale – consulter le médecin.

**Après l'inhalation** Si la respiration est irrégulière ou absente, il faut pratiquer tout de suite la respiration artificielle

**Après le contact avec la peau** Laver la peau avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent approprié pour la peau. (ne pas laisser commencer à sécher). Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

**Après le contact avec les yeux** Enlever les lentilles de contact.  
Tenir les paupières écartées et rincer avec beaucoup d'eau courante pendant 10 minutes au moins.  
Consulter le médecin.

**Après avoir avalé** Rincer la bouche et puis boire beaucoup de l'eau  
Immédiatement consulter le médecin! Tenir la personne tranquille.  
Ne pas provoquer le vomissement!

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 80000

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date .....

page 2 de 5

révision 15 mars 2006

version 01

## 5. Mesures contre les incendies

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Indications générales              | Le produit n'est pas inflammable  |
| Moyens d'extinction appropriés     | Mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre, brouillard de pulvérisation (eau)   |
| Moyens d'extinction non appropriés | Jet d'eau   |
| Dangers particuliers               | En cas d'incendie se forme une fumée dense et noire ainsi qu'oxyde de carbone<br>L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut troubler sérieusement la santé. |
| Equipement de protection spécial   | Le cas échéant il faut porter un masque respiratoire.   |
| Indication                         | Récipients fermés qui se trouvent à proximité du foyer d'incendie refroidir avec de l'eau.<br>Eviter que l'eau entre dans la canalisation ou dans le sol.                 |

## 6. Mesures en cas de fuites ou déversements accidentels

|   |  |
|---|--|
| Mesures de précaution pour les personnes      | Observer les instructions de protection (voir chapitres 7 et 8).   |
| Mesures pour la protection de l'environnement | Eviter l'entrée dans la canalisation. En cas de pollution de rivières, lacs, conduites des eaux d'égouts ou du sol, informer les autorités compétentes conformément aux lois   |
| Procédé de nettoyage                          | Limiter le matériel sorti au moyen d'un produit absorbant incombustible (comme p. ex. sable, terre, tripoli, Vermiculite) et amasser dans les récipients prévus pour l'élimination suivant les prescriptions locales. Nettoyer de préférence à l'aide d'un détergent, ne pas utiliser des solvants, si possible. |

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Indications pour un maniement sûr | Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler la poussière causée par la rectification.<br>Ni manger ni boire et ne pas fumer pendant le travail.<br>Equipement de protection personnel voir chapitre 8.<br>Observer les règlements légaux concernant la protection et la sécurité.<br>Pour l'application au pistolet il faut observer en outre: Parce qu'on doit s'attendre à l'action d'aérosols et de vapeurs de solvants, il est recommandé que toutes les personnes se trouvant dans la cabine pour la peinture au pistolet portent un masque respiratoire, jusqu'à ce que la concentration de la vapeur des solvants se soit baissée sous la valeur limite pour l'air. |
|-----------------------------------|---|

Indications au sujet de la protection contre le feu et l'explosion  
Mesures particulières ne sont pas nécessaires (voir aussi chapitre 5)

### Stockage

|   |  |
|---|--|
| Exigences aux entrepôts et aux emballages | L'installation des entrepôts doit, conformément aux prescriptions nationales, être protégée contre explosions.<br>Tenir les récipients hermétiquement fermés. Ne pas vider sous pression, pas de réservoirs à pression!<br>Une fois ouverts, refermer soigneusement les récipients et stocker debout, pour éviter tout écoulement. |
|---|--|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 80000

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date .....

page 3 de 5

révision 15 mars 2006

version 01

|   |  |
|---|--|
| Stockage avec d'autres matériaux                            | Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation. |
| Indications ultérieures au sujet des conditions de stockage | Stocker dans un endroit sec.   |

## 8. Limite d'exposition et équipement de protection personnel

### Mesures techniques de protection

Avoir soin d'un bon aérage soit au moyen d'aspiration locale ou d'évacuation d'air générale. Si cela ne suffit pas pour tenir la concentration de la vapeur de solvants en dessous des valeurs limite pour l'air, il faut porter un masque respiratoire approprié.

### Composants avec des valeurs limite à surveiller concernant l'emplacement de travail:

sans objet

### Équipement de protection personnel

Protection de l'appareil respiratoire

Pas nécessaire, en cas d'application à pistolet la protection de l'appareil respiratoire est recommandée.

Protection des mains

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement des matériaux, mais aussi d'ultérieures caractéristiques de qualité et du producteur.

Parce que le produit est une préparation de plusieurs matières, la stabilité des matériaux des gants n'est pas calculable d'avance. Il faut tester les gants avant l'utilisation.

Pour le contact permanent de 15 minutes au maximum des gants en caoutchouc de fluor (Viton) son appropriés.

Comme protection contre des éclaboussures des gants en Néoprène sont appropriés.

Des gants en cuir ou tissu épaisse ne sont pas appropriés.

Protection des yeux

Porter des lunettes protectrices comme protection contre éclaboussures.

Protection du corps et mesures hygiéniques

Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Forme / Couleur liquide / différentes

Odeur spécifique

Valeur pH p.d.

|  | valeur | unité                        | méthode |                | valeur | unité             | méthode  |
|--|--------|------------------------------|---------|----------------|--------|-------------------|----------|
| Teneur en solvants                       | < 2    | %                            | .....   | Densité (20°C) | ~ 1.0  | g/cm <sup>3</sup> | .....    |
| Point éclair                             | p.a.   | °C                           | .....   | Viscosité      | 60     | sec.              | DIN 4 mm |
| Point d'ébullition                       | p.a.   | °C                           | .....   |                |        |                   |          |
| Point de fusion                          | p.a.   | °C                           | .....   |                |        |                   |          |
| Limite d'explosion                       | p.a.   | % vol. (solvants dans l'air) |         |                |        |                   |          |
| temp. d'inflammation spontanée           | p.a.   | °C                           |         |                |        |                   |          |
| Pression de vapeur                       | p.d.   | kPa                          |         |                |        |                   |          |
| Solubilité dans l'eau                    |        | mélangé                      |         |                |        |                   |          |
| séparation du solvant < 3% selon RID/ADR |        |                              | p.a.    |                |        |                   |          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 80000

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date .....

page 4 de 5

révision 15 mars 2006

version 01

## 10. Stabilité et réactivité

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Conditions à éviter                 | En observant les prescriptions recommandées concernant le stockage et la manipulation le produit est stable (voir chapitre 7).  |
| Substances à éviter                 | Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation, pour éviter des réactions exothermiques.   |
| Produits de décomposition dangereux | Par températures élevées des produits de décomposition dangereux (comme p. ex. dioxyde de carbone CO <sub>2</sub> , oxyde de carbone CO, fumée, oxyde azotique NO <sub>x</sub> ) peuvent se former. |

## 11. Indication concernant la toxicologie

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Expériences pratiques | Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs.<br>Eclaboussures peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles. |
| Notes générales       | Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 88/379/CEE et le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.  |

## 12. Indication concernant l'écologie

|  |            |
|--|------------|
| Il n'existe aucune déclaration sur ce produit. Ne pas laisser entrer dans la canalisation (eaux et égouts) et dans le sol. |            |
| Composants qui menacent l'environnement:   | sans objet |

## 13. Indication concernant l'élimination

|                    |   |   |
|--------------------|---|---|
| Produit            | No des déchets  | 08 01 12  |
|                    | Nom des déchets   | Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11 |
| Emballage impropre | Selon les prescriptions locales éliminer ou amener à la réutilisation. Récipients qui ne sont pas vidés conformément à l'ordre passent pour déchets spéciaux. |   |
|                    | No des déchets  | 15 01 02  |
|                    |   | 15 01 04  |
|                    | Nom des déchets   | Emballages en matière plastique<br>Emballages en métal                      |

## 14. Indication concernant le transport

|   |
|---|
| Transport seulement d'après les prescriptions pour les transports routiers (ADR), par chemin de fer (RID), maritimes (IMDG) et aériens (ICAO / IATA). |
| Non applicable. Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon RID/ADR.  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 80000

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date .....

page 5 de 5

révision 15 mars 2006

version 01

## 15. Prescriptions

Marquage d'après les directives pour substances dangereuses(ADR/RID)

Marquage du danger -- Symbole(s) de danger --

Composants déterminant le danger (contient) --

Phrases R --

Phrases S --

Marquage spécial --

Prescriptions nationales

Protection contre le feu classe BVD (CH) .....

Loi sur le régime des eaux 1 en petite quantité, constituent un danger pour les eaux (auto classification)

## 16. Autres indications

p.a. n'est pas applicable

p.d. n'est pas déterminé

Les modifications de cette nouvelle version sont marquées dans la marge gauche.

Les indications sur cette fiche de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles et sont conformes à la législation nationale ainsi qu'à la législation de l'UE. Nous n'avons aucune connaissance et aucun contrôle des conditions de travail de l'utilisateur. Sans autorisation écrite, une application du produit s'écartant de celle mentionnée dans le chapitre 1 est interdite. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les dispositions légales nécessaires. Les indications de cette fiche de sécurité décrivent l'exigence de sécurité de notre produit, elles ne garantissent pourtant pas les propriétés du produit.